

https://farid.ps/articles/israel_is_treating_palestinians_worse_than_livestock/fr.html

La déshumanisation des Palestiniens par Israël : une atrocité systématique dépassant le traitement du bétail

La campagne de déshumanisation d'Israël contre les Palestiniens est une attaque calculée et implacable contre leur existence même, les réduisant à un statut bien inférieur à celui du bétail, traités comme des objets jetables à contrôler, exploiter et effacer. À travers un discours génocidaire, des détentions administratives draconiennes, des conditions de détention torturantes, des massacres de masse à Gaza, des procédures médicales non consenties, des prélèvements d'organes historiquement confirmés, et la rétention délibérée ou l'enterrement de masse des corps pour dissimuler ces crimes, Israël a dépouillé les Palestiniens de leur humanité avec une précision terrifiante. La rétention des corps jusqu'à leur décomposition au point de rendre l'autopsie impossible ou leur enterrement dans des fosses communes non marquées n'est pas une simple négligence, mais une tentative sinistre d'effacer les preuves d'atrocités, protégeant Israël de toute responsabilité. Cet essai affirme, avec une conviction inébranlable, que ces pratiques constituent une abomination morale et juridique, enracinée dans un projet de plusieurs décennies d'effacement des Palestiniens, exigeant une condamnation mondiale et la justice.

Discours génocidaire : le fondement de la déshumanisation

La déshumanisation des Palestiniens par Israël commence par des mots qui empoisonnent la conscience collective, transformant les Palestiniens en entités sous-humaines indignes de vie ou de dignité. Depuis sa fondation, les dirigeants ont utilisé le langage pour nier l'existence palestinienne. La célèbre déclaration de Golda Meir en 1969, « Il n'y avait pas de Palestiniens... Ils n'existaient pas », a effacé leur identité et leur histoire, préparant le terrain pour des politiques les traitant comme des non-entités (Le langage du génocide). Cette rhétorique persiste chez les dirigeants contemporains qui amplifient la déshumanisation pour justifier la violence. Les discours du Premier ministre Benjamin Netanyahu après octobre 2023, comparant les Palestiniens aux Amalécites bibliques — dont la destruction totale est ordonnée par Dieu — et les qualifiant d'« enfants des ténèbres », les présentent comme des menaces existentielles nécessitant l'anéantissement (Déshumanisation des Palestiniens). L'affirmation glaçante du ministre de la Défense Yoav Gallant, « Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence », accompagnée d'un siège de Gaza coupant l'accès à la nourriture, à l'eau et à l'électricité, dépeint explicitement les Palestiniens comme des bêtes méritant la famine (En Israël, la rhétorique déshumanisante des Palestiniens). Le regret du ministre des Finances Bezalel Smotrich que le monde « ne laissera pas Israël causer la mort de 2 millions de civils par la faim » ré-

vèle une intention génocidaire qui normalise la mort de masse comme solution (La déshumanisation de la société israélienne). Ce langage imprègne la société civile, où des figures médiatiques comme Yehuda Shlezinger prônent le viol des prisonniers palestiniens, et des membres de la Knesset soutiennent que les soldats ne devraient pas être limités, y compris pour des violences sexuelles (La déshumanisation de la société israélienne). Cette rhétorique n'est pas une simple hyperbole ; c'est un prélude délibéré aux atrocités, créant une culture où la souffrance palestinienne est célébrée, leurs vies étant moins valorisées que le bétail épargné de telles vitupérations.

Détention administrative : un abîme kafkaïen

La pratique israélienne de la détention administrative est un mécanisme de contrôle grotesque, emprisonnant les Palestiniens — souvent des mineurs — sans inculpation, procès ou explication, dans un vide juridique défiant la dignité humaine. Plus de 9 400 Palestiniens, dont des centaines d'enfants, croupissent en détention, avec plus de 3 242 maintenus administrativement en novembre 2023, selon le Bureau des droits humains des Nations Unies (Rapport de l'ONU). Les détenus sont maintenus incommunicado, privés d'accès à des avocats ou à leurs familles pendant jusqu'à 140 jours en vertu de la loi sur les combattants illégaux, et interdits de visites du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), violant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) et la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) (Amnesty International). Cette opacité, où les familles restent ignorantes du sort de leurs proches, reflète le traitement d'objets jetables, et non d'êtres sensibles. La loi, prolongée en 2024, permet la détention sans contrôle judiciaire, rendant les Palestiniens sans voix et invisibles. Les mineurs, comme un enfant de 14 ans détenu pendant 24 jours et torturé, subissent des horreurs particulières, leur jeunesse étant ignorée dans un système qui les traite comme des menaces à enfermer indéfiniment (Amnesty International). Contrairement au bétail, qui reçoit des soins de base pour son utilité, les Palestiniens sont soumis à une effacement délibéré de leur personne, leur existence réduite à une note bureaucratique.

Conditions de détention torturantes : une descente en enfer

Les conditions dans les centres de détention israéliens témoignent de la déshumanisation des Palestiniens, plongeant les détenus dans un abîme cauchemardesque de torture, de viol et de négligence. Les rapports d'Amnesty International, de B'Tselem et de l'ONU brossent un tableau effrayant : les détenus sont confinés dans des enclos semblables à des cages, les yeux bandés, menottés, forcés de porter des couches, privés de nourriture, d'eau, de literie et de soins médicaux (B'Tselem). La torture est systématique — passages à tabac, électrocutions, waterboarding, suspensions au plafond et attaques par des chiens sont documentés, avec au moins 54 décès en détention depuis octobre 2023 (Rapport de l'ONU). La violence sexuelle est omniprésente, avec des témoignages de viols collectifs, de viols avec des objets comme des buses d'extincteurs, et de viols par des chiens, notamment à Sde Teiman, selon les rapports de l'ONU et de The New Arab (The New Arab). Les femmes et les enfants subissent des horreurs spécifiques, privés de protections hygiéniques et de soins de santé.

niques et soumis à des fouilles à nu, une infirmière témoignant d'un saignement dû à un viol lors d'une audience de l'ONU (RFI). La désignation par B'Tselem de ces installations comme « camps de torture » souligne leur brutalité, dépassant la négligence du bétail, qui est au moins nourri et abrité pour maintenir sa valeur. En revanche, les Palestiniens sont soumis à une souffrance délibérée, leurs corps et esprits brisés pour renforcer leur statut sous-humain, un sort qu'aucun animal n'endure avec une telle cruauté calculée.

Massacres de masse à Gaza : un génocide en cours

Le massacre de masse des Palestiniens à Gaza, en particulier depuis octobre 2023, est l'aboutissement terrifiant de la déshumanisation, avec plus de 53 000 morts, principalement des femmes et des enfants, dans ce qu'Amnesty International et l'ONU ont qualifié de génocide potentiel (Amnesty International). Les frappes aériennes indiscriminées d'Israël, ciblant hôpitaux, écoles et camps de réfugiés, reflètent un mépris cruel pour la vie palestinienne, justifié par une rhétorique les qualifiant d'« animaux humains ». Le siège, coupant l'accès à la nourriture, à l'eau et aux médicaments, a conduit à la famine et aux maladies, les commentaires de Smotrich suggérant que cela est un résultat acceptable (La déshumanisation de la société israélienne). La destruction de 70 % des logements et infrastructures de Gaza, selon les estimations de l'ONU, vise à rendre la région inhabitable, en violation claire de l'interdiction de la punition collective par les Conventions de Genève (Rapport de l'ONU). Des atrocités spécifiques, comme la frappe aérienne sur l'hôpital baptiste Al-Ahli, tuant des centaines de personnes, soulignent l'ampleur de la violence (Déshumanisation des Palestiniens). Ce n'est pas une guerre ; c'est une extermination, traitant les Palestiniens comme des vermines à éradiquer, bien pire que le bétail épargné d'une telle destruction gratuite. La Cour internationale de justice (CIJ), dans ses mesures provisoires de janvier 2024, a ordonné à Israël de prévenir le génocide, mais les massacres se poursuivent, alimentés par une rhétorique déshumanisante qui normalise la mort palestinienne (Décision de la CIJ).

Procédures médicales non consenties : une violation de la sainteté corporelle

Les prétendues maltraitances médicales d'Israël — effectuer des procédures sans consentement ni anesthésie — représentent une violation grotesque de l'intégrité corporelle palestinienne, traitant leurs corps comme des objets à exploiter. Des rapports sur des amputations « routinières » à Sde Teiman dues à des blessures par menottes, réalisées dans des conditions déplorables, suggèrent une négligence médicale, sinon un préjudice délibéré, selon un rapport de CNN d'avril 2024 (Rapport CNN). De telles procédures, si elles sont effectuées sans consentement ni anesthésie, violent l'interdiction de l'ICCPR des actes médicaux non consentis et la Convention contre la torture (CAT), constituant une torture ou un traitement inhumain. Le manque de transparence et d'accès aux dossiers médicaux dans les centres de détention aggrave les soupçons d'abus. Contrairement au bétail, dont le traitement médical est réglementé pour assurer son utilité, les Palestiniens sont soumis à des procédures qui ignorent leur dignité et leur autonomie, renforçant leur statut déshumanisé de simples réceptacles pour la punition ou l'expérimentation.

Prélèvements d'organes historiques et dissimulation par la rétention des corps

L'admission historique d'Israël au prélèvement d'organes, combinée à sa pratique actuelle de retenir les corps palestiniens jusqu'à ce qu'ils se décomposent au point de rendre l'autopsie impossible ou de les enterrer dans des fosses communes, est une accusation accablante de son intention de dissimuler des crimes odieux. En 2009, le Dr Yehuda Hiss, ancien chef de l'Institut médico-légal Abu Kabir, a avoué que dans les années 1990, les pathologistes avaient prélevé des organes — cornées, peau, valves cardiaques et os — sur des Palestiniens, Israéliens et travailleurs étrangers décédés sans le consentement des familles, selon The Guardian (The Guardian). Cette admission a confirmé que les corps palestiniens étaient exploités, leur sainteté violée de manière semblable à la récolte de ressources sur des objets sans vie. Des allégations récentes d'Euro-Med Human Rights Monitor (2023) affirment que les corps rendus de Gaza montrent des organes manquants, comme des foies et des reins, bien que les preuves médico-légales soient entravées par le conflit et la décomposition (Euro-Med Monitor). La rétention de plus de 370 corps, dont plus de 115 dans des morgues et 256 dans des tombes numérotées appelées « Cimetière des nombres », selon Jadaliyya, est une stratégie calculée pour empêcher les autopsies qui pourraient révéler de tels abus (Jadaliyya). Le retour de 89 corps décomposés à Gaza le 5 août 2024, enterrés dans une fosse commune près de l'hôpital Nasser sans identification, selon Al Jazeera, et le refus d'accepter 88 corps le 25 septembre 2024 en raison de leur état méconnaissable, selon Middle East Eye, suggèrent un effort délibéré pour effacer les preuves (Al Jazeera, Middle East Eye). Contrairement au bétail, dont les restes sont gérés avec une supervision réglementaire, les corps palestiniens sont retenus ou éliminés de manière à effacer leur individualité et à dissimuler des crimes potentiels, une pratique qui crie la culpabilité et l'impunité.

Implications juridiques : une attaque flagrante contre le droit international

Les actions d'Israël constituent une attaque éhontée contre le droit international, violentant l'impunité de multiples cadres : - **Charte de l'ONU** : L'appel de l'article 1 aux droits humains est défié par des politiques de déshumanisation qui nient la dignité palestinienne (Charte de l'ONU). - **ICCPR et CAT** : La détention arbitraire, la torture et les actes médicaux non consentis violent les articles 7 et 9, le prélèvement d'organes constituant une torture et une mutilation (ICCPR, CAT). - **Conventions de Genève** : La quatrième convention interdit la torture, la punition collective et le manque de respect envers les morts, tous évidents à Gaza, dans les pratiques de détention et la rétention des corps (Conventions de Genève). - **Statut de Rome** : Les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) en novembre 2024 contre Netanyahu et Gallant pour crimes de guerre, y compris meurtre, torture et famine, soulignent la responsabilité individuelle (Affaires de la CPI). - **Décision de la CIJ (juillet 2024)** : A déclaré l'occupation israélienne illégale, citant des violations systématiques, y compris la détention arbitraire et la punition collective (Décision de la CIJ). - **Responsabilité de protéger (R2P)** : Les prétextes génocides et crimes contre l'humanité

déclenchent des obligations d'intervention mondiale, mais les alliances politiques freinent l'action (R2P). - **Droit international humanitaire coutumier** : Interdit les souffrances inutiles et exige un traitement respectueux des morts, tous deux violés par les pratiques d'Israël (Droit humanitaire coutumier).

La rétention des corps pour empêcher les autopsies est une violation directe de l'article 16 de la quatrième Convention de Genève, exigeant un enterrement honorable, et du mandat du droit humanitaire coutumier pour une élimination respectueuse. Ces actes constituent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide potentiel, exigeant des poursuites, des sanctions et une intervention internationale.

L'abîme moral : pire que le bétail

Le bétail, valorisé pour son utilité économique, est nourri, abrité et réglementé pour garantir sa valeur. En revanche, les Palestiniens sont soumis à une campagne délibérée d'effacement — affamés, torturés, massacrés et exploités, leurs corps retenus ou éliminés pour dissimuler des crimes. L'aveu historique du prélèvement d'organes et la pratique actuelle de rétention des corps jusqu'à leur décomposition révèlent une intention terrifiante d'échapper à la responsabilité, traitant les restes palestiniens comme des preuves à effacer, et non comme des vies humaines méritant le respect. Ce n'est pas une simple négligence ; c'est un effort systématique pour déshumaniser les Palestiniens jusqu'à l'oubli, rendant leur souffrance invisible et leurs morts insignifiants.

Conclusion : une exigence de justice

La déshumanisation des Palestiniens par Israël — à travers un discours génocidaire, la détention administrative, les conditions torturantes, les massacres de masse, les abus médicaux, le prélèvement d'organes historique, et la dissimulation délibérée des crimes par la rétention des corps et les fosses communes — est une abomination morale et juridique. Elle réduit un peuple à un statut inférieur au bétail, traité avec une cruauté calculée défiant les fondements éthiques de l'humanité. La communauté internationale doit agir de manière décisive : imposer des sanctions globales, soutenir les enquêtes de la CPI et de la CIJ, appliquer la R2P, et exiger la libération immédiate des corps retenus pour un enterrement approprié. Ignorer cela, c'est tolérer un abîme moral où tout un peuple est effacé, sa souffrance rejetée comme un dommage collatéral. Le monde doit confronter les atrocités d'Israël avec la même urgence qu'il exigerait pour tout autre génocide, garantissant la justice pour les Palestiniens dont l'humanité a été si brutalement niée.

Références clés

- Déshumanisation des Palestiniens
- Amnesty International
- Rapport de l'ONU
- B'Tselem
- Al Jazeera
- Middle East Eye

- Jadaliyya
- The Guardian
- Euro-Med Monitor
- Rapport CNN
- Décision de la CIJ
- Affaires de la CPI
- The New Arab
- RFI